

AR PREFECTURE

006-210601423-20200921-332020-AR
Regu le 22/09/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE PREALABLE AU NOM DE
LA COMMUNE N° 33/2020

Dossier n° DP006 142 20 G 0007	Date de dépôt : 16/09/2020 Demandeur : SABATIER BARSOTTI Aurélie Pour : Création d'une fenêtre sur toiture Adresse : 34 route Nationale 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---------------------------------------	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de travaux présentée le 16 septembre 2020 par Madame SABATIER BARSOTTI Aurélie demeurant 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Création d'une fenêtre type vélux en toiture,

Sur le terrain cadastré section C n°607 situé 34 route Nationale à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale ;

ARRÊTE



Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 21 septembre 2020

Le Maire


Noël ALBIN